



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Lundi 27 février 2006
Hôtel de Ville de Quimper

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
B. LE GALL, CC Cap Sizun
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
M. QUERNEZ et B. PELLETER, COCOPAQ
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
J.F. GARREC et H. THOMAS, CCIQC
R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
J.P. LE ROUX, Conseil Général
J.C. LESSARD, Conseil Régional
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents

L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille (excusé)
J.R. COULIOU, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille (excusé)
A.GERARD, Quimper Communauté
B. CROUAN, CC Châteaulin et du Porzay
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
T. MAVIC, AOCF

Jean-Paul LE PANN ouvre la séance et excuse Louis Le Pensec, retenu par d'autres engagements.

1. LE BUDGET

Le budget présenté par **Jean-Paul LE PANN** a été revu suite à la dernière réunion de bureau. Pour plus de clarté la partie « actions » est identifiée en annexe. Elle se limite aux actions portant sur le développement économique et sur le développement durable de manière générale. **La contribution des EPCI a été ramenée à 0,60 € par habitant.**

Le budget tel que présenté est validé à l'unanimité par les membres du Bureau.

2. LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

Michel DAOUST fait le point suite aux réunions de travail des 20 et 24 février entre les élus. Le guide technique de la région ainsi que le croisement des 3 tableaux de recensement des projets élaborés par Michel Daoust, Jean-Claude Lessard et Betty Robert ont servi de cadre de travail.

La première mouture des priorités retenues est listée par **Michel DAOUST**.

Des remarques sont formulées par les élus :

Sur les zones d'activité, **Michel CANEVET** souhaite qu'il soit tenu compte des zones d'activités excentrées (éloignées des voies express).

Mickaël QUERNEZ au contraire souhaite que le terme « zone excentrée » ne figure pas dans le nouveau contrat de pays car des aides différenciées iraient à l'encontre du développement des zones d'activités proches des voies express.

Daniel BOUER fait remarquer que l'étude ODESCA a identifié des territoires en fragilité. Sans parler d'exclusion, une différenciation entre les zones est nécessaire pour favoriser un rééquilibrage du territoire.

Jean-Claude LESSARD rappelle qu'il faudra surtout prendre en compte les notions de levier pour l'emploi et le maintien de l'activité territoriale. Des réponses individualisées devront être apportées à chaque dossier.

Sur le nautisme et en particulier le désenvasement des ports, **Jean-Claude LESSARD** propose de ne pas spécifier ports *de plaisance*.

Daniel BOUER souhaite que des actions conjointes soient menées entre la plaisance et la pêche. **Michel CANEVET** souhaite au contraire qu'une distinction soit faite entre pêche et plaisance car les ports de plaisance sont de maîtrise d'ouvrage communale alors que les ports de pêche sont de la responsabilité du Conseil Général et de la Région.

Jean-Claude LESSARD estime que l'important est de réfléchir à l'avenir et de mutualiser les moyens. Il rappelle aussi qu'un portage intercommunal des projets ne ferme pas la porte au portage communal si l'intérêt intercommunautaire est évident (exemple maison de l'enfance).

Michel DAOUST rappelle que le désenvasement des ports a un coût et qu'il convient de savoir s'il faut le mettre dans l'enveloppe 1.

Michel CANEVET propose que la suite du débat ait lieu lors du conseil d'administration à suivre.

Les autres priorités retenues sont listées par **Michel DAOUST**.

Au sujet de la culture, **Yolande BOYER** estime qu'il faut insister sur l'aspect SOCIO culturel des projets.

Suite à l'énoncé de la liste, **Jean-Paul LE PANN** conclut qu'il faudra affiner les priorités car le contrat de pays avec son enveloppe de 26 millions d'euros ne pourra, de toute évidence, pas tout financer.

3. INGENIERIE TERRITORIALE

Suite à la synthèse du rapport des phases 2 et 3 réalisée par le cabinet SPIRE, , **Michel DAOUST** demande qu'une date soit fixée pour la restitution définitive du cabinet SPIRE suite à l'étude menée sur l'aménagement et l'urbanisme en Cornouaille.

La date retenue est le **mercredi 22 mars de 9h30 à 14h** (déjeuner inclus).

4. QUESTIONS DIVERSES

Michel DAOUST présente le projet de colloque proposant une co-organisation GIP/CCI : « *les rencontres du Pays de Cornouaille : entreprises et territoire* ». Il s'agit de réunir, le temps d'une journée, les acteurs politiques et économiques du territoire. L'objectif, le contenu et la méthodologie sont présentés.

Daniel BOUER estime souhaitable que le colloque ait lieu le plus tôt possible, compte tenu de son impact possible sur la contractualisation.

Jean-Paul LE PANN propose que le pays ne se précipite pas pour contractualiser en juin mais plutôt en octobre. **Jean-Claude LESSARD** abonde dans ce sens. Il estime que ce colloque peut être un aboutissement du travail des élus et souligne au passage leur forte implication dans la nouvelle contractualisation. Le colloque peut aussi permettre de faire évoluer la contractualisation si son impact est important, d'où l'inutilité de se précipiter pour contractualiser en juin.

Le bureau se montre très favorable à l'organisation de ce colloque qui pourrait se tenir en semaine 20.

Jean-Paul LE PANN clôt la séance en rappelant deux dates :

- le 22 mars pour la restitution des phases 2 et 3 de l'étude d'aménagement et d'urbanisme
- le 3 mars à 16h30 en mairie d'Ergué-Gabéric pour une réunion de travail des élus sur la contractualisation